COMMUNE DE DOHEM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

L'an deux mil vingt vingt-quatre, le vingt-huit du mois de mars à dix-neuf heures trente se sont réunis à la mairie, les membres du Conseil municipal de la Commune de Dohem, sous la présidence de M David DAMBRUNE, Maire de Dohem, dûment convoqués le 25 mars 2024.

Etaient présents : David DAMBRUNE, Luc AZELART, Roseline GUILBERT, Joseph CARLIER, Frédéric LELEU, Nelly MINET, Dorothée ANNEBICQUE, Michelle LEFEBVRE, Adrien DILLY, Eugéna RITAINE, Auxence GARACHE, Anthony GOMEL, Isabelle BAHEU, Doriane DELHEZ.

Etait excusé: Etienne DILLY

Secrétaire de séance : Anthony GOMEL

Assistait également : Angélique BROUSSART

Délibération n°12/2024 : délibération pour admission en non-valeur

Monsieur le Maire présente au Conseil un courrier reçu de la Trésorerie.

Il s'agit d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables pour le budget assainissement.

Pour le budget assainissement, le montant est de 765.24 € pour des impayés de consommation pour les années de 2013 à 2016.

Après discussion, le Conseil autorise les admissions en non-valeur.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jours, mois et an susdits
Copie transmise à Monsieur le Sous-préfet pour avis.
Pour extrait conforme

Rendu exécutoire après dépôt
en Sous-préfecture de Saint Omer le 02/04/2024
et publication le 02/04/2024

Dohem, le 29/03/2024

Le Maire,

David DAMBRUNE

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
- 5 AVR. 2024

Le Maire, D.DAMBRUNE



